



---

DIRECTION GENERALE

---

**ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL DU FEICOM  
A L'OCCASION DE LA TRIPLE CEREMONIE DE SIGNATURE DE  
LA CONVENTION COLLECTIVE D'ENTREPRISE DU FEICOM, DE  
LA REMISE DES MEDAILLES D'HONNEUR DE TRAVAIL AU  
PERSONNEL MERITANT ET DE LA PRESENTATION DU  
« HABITAT SCROLL OF HONOUR »**

**YAOUNDE, LE 20 DECEMBRE 2012**

Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,  
Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la  
Décentralisation,  
Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et  
Représentants des Organisations Internationales,  
Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre,  
Monsieur le Préfet du Département du Mfoundi,  
Messieurs les Directeurs Généraux des Entreprises Publiques,  
Distingués Invités,  
Mesdames et Messieurs les Délégués du Personnel,  
Chers Employés du FEICOM,  
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit de prime abord permis, en ce jour exceptionnel, d'adresser à Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, mes vifs remerciements pour avoir accepté si spontanément, malgré plusieurs autres engagements, de présider cette triple cérémonie.

Votre oreille attentive et votre disponibilité sont des facteurs encourageants pour la Direction Générale du FEICOM, qui vous a très souvent sollicité. L'ensemble du personnel et moi-même vous souhaitons la bienvenue au FEICOM et pensons que vous allez y passer des

d'agréables moments. Ces moments se veulent être dans cette entreprise publique, vieille de près de quarante ans, des moments de joie et de communion entre le personnel, la Direction Générale et le Gouvernement, ce d'autant plus qu'ils arrivent en fin d'année.

Ces paroles de bienvenue s'adressent également à vous, Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, vous qui assurez la tutelle technique de cet établissement et qui en êtes le Président du Conseil d'Administration. Vous êtes, comme vous le savez, ici chez vous.

Nos souhaits de bienvenue s'adressent également à vous Excellences, Mesdames et Messieurs, qui nous honorez de votre présence, qui à elle toute seule rehausse l'éclat de cette cérémonie.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ce jour est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire du FEICOM, car il consacre les vertus du dialogue social à travers la signature de la première convention collective d'entreprise du FEICOM. Cette convention est le résultat de plusieurs mois de négociation entre la Direction Générale, les travailleurs, les Représentants des Ministères sectoriels, le syndicat et tout ceci sous l'égide du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

La signature de cette convention collective d'entreprise, est le point principal de ce jour, mais avec votre compréhension, Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, vous avez bien voulu accepter qu'à cette cérémonie soit greffée la remise des Médailles d'honneur du travail à certains personnels méritants au titre des promotions des 20 mai 2010 et 2011, ainsi que la présentation du « Habitat Scroll of Honour » décerné au FEICOM, le 06 septembre 2012 par l'Organisation des Nations Unies.

Mais avant d'entrer dans le vif de mon propos, je voudrais relever qu'au moment même où le FEICOM célèbre ce triple événement, il est également envahi par la tristesse. L'entreprise vient en effet de perdre l'un de ses plus anciens employés, en la personne de Monsieur BEYENE AMBOMO Alexandre, recruté en 1978 et qui servait à l'Agence Régionale du FEICOM pour le Centre et était Délégué du personnel. Nos pensées vont à l'endroit de sa famille si durement éprouvée et auprès de laquelle le FEICOM restera attaché. La levée de son corps aura lieu demain 21 décembre et l'inhumation suivra le samedi 22 décembre dans son village natal. Je pense personnellement qu'en raison de son ancienneté comme agent du FEICOM et du rôle qu'il a joué dans le cadre des négociations ayant abouti à la signature de la présente Convention Collective, il serait bien que cette Convention Collective, soit baptisée « Convention Collective BEYENE AMBOMO ».

La Convention Collective d'Entreprise du FEICOM a en effet une histoire, car le personnel de cette entreprise a toujours recherché et ce, à bon droit, à s'identifier à un secteur précis d'activités. Cette recherche d'identité a toujours été sous-tendue par des revendications salariales et d'autres aménagements sur le traitement et les conditions de travail.

Les employés du FEICOM, pour ceux qui sont syndiqués, ont adhéré à la Convention Collective Nationale des Banques et autres Etablissements Financiers du Cameroun. Mais à l'analyse, au moment où les revendications relatives aux droits que confère cette convention collective se sont faites plus audibles, il m'avait semblé qu'elle n'était pas la mieux indiquée pour notre institution. J'ai donc posé le problème au Conseil d'Administration, me fondant sur la réglementation bancaire sous-régionale et j'ai suggéré qu'une convention collective d'entreprise soit négociée avec le personnel. Par une résolution du 06 septembre 2011, le Conseil d'Administration a donné acte à ma demande et m'a instruit de saisir le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, pour trouver une solution au problème posé. C'est ainsi que vous avez mis sur pied la Commission Mixte Paritaire de Négociation de la Convention Collective qui a travaillé pendant plusieurs mois, aboutissant aux conclusions que nous connaissons.

Je voudrais ici relever, à la suite du représentant du personnel, que cette Convention Collective touche aussi bien l'amélioration des conditions de

carrière du personnel, que son traitement pécuniaire. Ainsi, elle procède entre autres à un relèvement du traitement salarial du personnel, à l'élargissement de l'assiette des primes, à l'octroi d'un treizième mois, à l'amélioration des conditions de départ à la retraite, par l'octroi d'une prime de bonne séparation.

S'agissant de la revalorisation du traitement salarial, il convient de préciser que jusqu'en 2006, la grille salariale en vigueur au FEICOM datait de 1987. En janvier 2007 et 2011, deux augmentations de salaires de 10% chacune ont été accordées au personnel du FEICOM et ce sans bruit. Avec l'augmentation de salaire découlant de la Convention Collective, le personnel du FEICOM aura bénéficié en l'espace de six ans d'une revalorisation salariale de 30%, hormis les avancements.

A première vue, tel que dit, l'on pourrait croire qu'il s'agit d'avantages exorbitants, mais ce serait oublier la forte contribution du personnel à la restructuration du FEICOM. En effet, en 2006, 260 employés ont été licenciés du FEICOM pour motif économique ; la période des réformes menées pendant les dix mois qu'a duré l'Administration Provisoire, n'était pas de tout repos et certains avantages prévus par le statut du personnel de l'époque, avaient été supprimés.

La présente Convention Collective n'aurait pas pu aboutir avant cette date en raison de l'importante dette que le FEICOM avait vis-à-vis de son personnel et des tiers. Il a fallu payer des droits très anciens du

personnel, dont des arriérés de primes de recouvrement de 1997 et les primes de treizième mois, pourtant prévues par l'ancien statut du personnel qui était en vigueur de 2001 à 2006 et n'avaient jamais été payés. Il a été procédé à cinq années de rappel et reconstituer les carrières de certains personnels.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement heureux de cette convention, au premier rang desquels, vous, Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, l'ensemble des membres de la Commission Mixte de Négociation et son Président, Monsieur YAPELE Raymond, que j'ai eu à recevoir à plusieurs reprises et qui m'écoutait très souvent religieusement, mais je constatais par son attitude, qu'il ne partageait pas toujours mon point de vue. Votre phrase fétiche et laconique que vous aimiez répéter restera gravée dans ma mémoire : **« Monsieur le Directeur Général, on ne va pas aux négociations pour ne rien concéder »**. Je m'en souviendrai.

Le FEICOM est aujourd'hui une entreprise qui remplit ses missions et cela se mesure par les financements accordés et les ressources redistribuées aux Communes. En effet, de 2006 à 2012, le FEICOM a financé 1812 projets, pour un montant de 117 015 036 095 FCFA au bénéfice de 371 Communes et Communautés Urbaines, sur les 374 Collectivités Territoriales Décentralisées que compte le Cameroun. Durant la même période, le FEICOM a centralisé et redistribué un

montant de 291 889 776 577 FCFA, représentant les Impôts communaux soumis à péréquation. Les relations avec les Maires sont saines et l'organisme finance toutes les Communes sans distinction de leur appartenance politique, il est également certifié à la norme ISO 9001 version 2008 qui consacre le management de la qualité, ses résultats financiers sont d'année en année en nette progression.

Je voudrais remercier le Représentant du personnel qui tout à l'heure a reconnu l'action de la Direction Générale, dans la bonne marche de l'Entreprise. Cependant il me plait de dire que le Directeur Général a une équipe constituée du personnel, un Conseil d'Administration, une tutelle technique et une tutelle financière qui participent, chacun à son niveau, au bon fonctionnement de l'organisme. Je n'oublierais pas le rôle déterminant qu'a souvent joué le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, toutes les fois qu'il a été saisi d'une situation concernant le FEICOM.

Qu'il me soit permis de dire au personnel, que la Convention Collective qui vient d'être signée, comporte une contrepartie qui n'est pas perceptible à sa lecture, mais qui en découle. En effet, il ne peut y avoir d'avantages financiers, s'il n'y a pas d'ardeur au travail. Aucun avantage ne pourra être servi si le travail n'est pas fait de façon sérieuse et de nature à générer des ressources supplémentaires et comme il est coutume de dire, « dans les règles de l'art ». Cette Convention Collective



est donc un nouvel engagement, pris par le personnel, un engagement à plus de discipline, à plus d'abnégation pour que le FEICOM assure aussi bien ses missions et garantisse à tous, une retraite paisible.

Pour ma part, je voudrais redire mon engagement à servir cette structure aux côtés de cette équipe. Cette institution est très importante pour notre pays, car elle accorde des financements par lesquels les Maires construisent des écoles dans les coins les plus reculés et donnent de l'eau à nos familles dans nos villages.

Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, je vous prie au nom du personnel et en mon nom propre, de porter à la très haute connaissance du Président de la République que nous sommes conscients de l'importance qu'il accorde à notre institution, importance qu'il nous a lui-même fait savoir lors du comice agro-pastoral d'Ebolowa en Février 2011. Nous ne le décevrons pas.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Direction Générale a également souhaité que cette cérémonie puisse en cacher d'autres, notamment la remise des médailles aux personnels méritants des promotions de mai 2010 et 2011 et la présentation au Gouvernement du « Habitat Scroll of Honour », décerné par les Nations Unies.

Pour ce qui est des personnels méritants, 20 travailleurs recevront la médaille d'honneur du travail en or, 41, la médaille d'honneur du travail en vermeil et 160, la médaille d'honneur du travail en argent. En même temps que la Direction Générale adresse ses félicitations aux heureux récipiendaires pour cette reconnaissance de la Nation, elle souhaite que celles-ci constituent une interpellation à mieux faire et qu'elles servent d'inspiration à ceux qui n'ont pas encore été distingués.

Pour ce qui est du « Habitat Scroll of Honour », il s'agit de la plus prestigieuse distinction décernée par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des Etablissements Humains. Ce Prix a distingué le FEICOM, en reconnaissance à son rôle clé joué au niveau local depuis 2008, en aidant les municipalités camerounaises dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. La Cérémonie de remise de cette distinction a eu lieu, le 06 septembre 2012, à Naples en Italie, lors du Forum Urbain Mondial, en présence du Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain dont je salue ce jour, la présence en ces lieux. J'ai eu l'honneur de recevoir ce prix des mains du Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies, Directeur Exécutif du Programme de cette organisation pour les Villes.

Le FEICOM est donc l'instrument central du Gouvernement dans le domaine du financement de la décentralisation et sa notoriété aujourd'hui, va au-delà des frontières nationales.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

S'il m'était demandé de résumer mon propos, je dirais, comme sur une plaque commémorative que : « l'an 2012 et le 20 du mois de décembre, a eu lieu au FEICOM, la cérémonie de signature de la Convention Collective d'Entreprise, très ancienne revendication du personnel.

Cette cérémonie était présidée par Monsieur Grégoire OWONA, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, en présence de Monsieur René Emmanuel SADI, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Président du Conseil d'Administration du FEICOM et Philippe Camille AKOA, étant alors Directeur Général du FEICOM.

Madame AMIE ASSOUH Monique et Monsieur NZOGUE MEKA Michel, représentaient les Délégués du personnel, en étaient signataires ».

Vive le FEICOM,

Je vous remercie./-